

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004192

Rapport n°4.1 - GeMAPI - Restauration écologique du ruisseau d'Auxon - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau « Initiative en faveur de la biodiversité »

**GeMAPI - Restauration écologique du ruisseau d'Auxon -
Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau
« Initiative en faveur de la biodiversité »**

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « GeMAPI »	Montant prévu au BP 2018 : 259 000 € en investissement Montant de l'opération : 12 946 €

Résumé :

Le ruisseau d'Auxon a vu sa qualité se dégrader au fil des années, notamment en raison d'une morpho-dynamique altérée par les activités humaines. Inscrit dans une zone à enjeux forts, le cours d'eau doit faire l'objet de travaux de restauration pour lui permettre de retrouver son bon état écologique.

Afin de permettre la réalisation des travaux, le présent rapport a pour objet de répondre à l'appel à projet « Initiative en faveur de la biodiversité » lancé par l'Agence de l'eau.

I. Présentation du projet

D'un linéaire de 5,9 kilomètres, le ruisseau d'Auxon prend sa source à la Fontaine de la Roche, traverse les villages des Auxons et de Cussey-sur-l'Ognon où il se jette dans l'Ognon. Il draine un sous-bassin versant de 12,6 km².

Le ruisseau est situé dans une zone écologique à enjeux : la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIFFF) de type 1 (forêt de Cussey – enjeux oiseaux, chauve-souris et amphibiens) et l'espace naturel sensible (ENS) « Mares forestières entre Besançon et Ognon ». Des zones humides ponctuent le linéaire.

En 2009, le ruisseau a été classé en bon état écologique, conforme à la Directive-cadre européenne sur l'eau. Toutefois, des études plus récentes ont conclu au déclassement de ce cours d'eau du fait, notamment, de la présence anormale de nitrites et d'ammonium.

Par ailleurs, en 2016, la commune d'Auxon-Dessous a sollicité le SMAMBVO pour la réalisation d'une étude de restauration. En effet, sur plusieurs tronçons du linéaire, l'érosion des berges combinée à la présence de nombreux embâcles en aval de la zone urbanisée entraîne des menaces d'inondations de certaines habitations du village.

L'étude a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- le cours d'eau a fait l'objet, sur de nombreux tronçons de son tracé (700 m), d'opérations de rectification et de recalibrage,
- des blocs et autres embâcles gênent l'écoulement normal du ruisseau,
- la qualité de l'eau est altérée : traces de rejets domestiques qui perdurent encore, bien que les communes se soient mises aux normes en matière d'assainissement, piétinement du bétail, passage à gué des engins agricoles ... La prolifération de végétaux aquatiques et d'algues brunes sont les indices d'une altération de la qualité de l'eau,
- de nombreux ouvrages sont présents le long du tracé. Certains, sous-dimensionnés ou mal entretenus, contribuent à fragiliser la dynamique naturelle du ruisseau,
- la continuité écologique est interrompue à plusieurs endroits, du fait de la présence de seuils naturels infranchissables en période d'étiage ou de buses effondrées. En milieu urbain, la continuité latérale est altérée par la présence d'endiguement important au niveau des jardins privés et des routes.

Face à ce constat, et dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau, il est retenu le principe d'engager des travaux de restauration du ruisseau d'Auxon. Ces travaux portent sur :

- la protection des berges par la réalisation de tressages,
- l'entretien de la ripisylve existante et la plantation de nouveaux arbustes pour assurer la continuité de la trame verte,
- la libération du gabarit hydraulique par l'extraction des embâcles.

Le ruisseau d'Auxon, bien qu'inscrit dans le système hydrographique de l'Ognon, ne fait pas partie des actions du contrat de rivière. Sa restauration n'est donc, à ce jour, pas subventionnable dans le cadre des programmes habituels.

Afin de permettre l'engagement des travaux, il est proposé de répondre à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau.

Appel à projets « Initiative en faveur de la biodiversité » :

La loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 contient plusieurs dispositions concernant la politique de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de son 10^{ème} programme, l'Agence de l'eau incite et soutient les projets de restauration qui intègrent milieux aquatiques et biodiversité. Ainsi, elle a lancé en 2016 la première initiative en faveur de la biodiversité : 202 projets ont été soutenus pour un montant total de 7 millions d'euros de subventions.

Pour sa seconde opération, l'Agence de l'eau souhaite favoriser les opérations participant à la reconquête de la biodiversité dans le cadre de stratégies d'actions menées pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

II. Plan de financement prévisionnel

Pour le financement des travaux, le plan prévisionnel est précisé ci-après :

DEPENSES en € TTC		RECETTES en €	
Etudes		Subventions	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 000	Agence de l'eau (60 % du HT)	7 726
Travaux		Autofinancement	
Travaux de restauration écologique (pour partie par entreprise d'insertion)	10 946	CAGB	5 220
TOTAL DEPENSES	12 946	TOTAL RECETTES	12 946

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, il est proposé de répondre à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau « Initiative en faveur de la biodiversité ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travaux à engager sur le ruisseau d'Auxon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o répondre à l'appel à projet « Initiative en faveur de la biodiversité » de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux nécessaires,
 - o signer tout document lié à ce partenariat financier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **11 JUIN 2018**

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant,
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

